

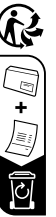


CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 mars 2025 - 31 mars 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	70	1 499,93	7,52	7,873430
Cartes de débit	54	717,82	3,60	1,435640
Cartes de crédit	12	100,20	0,50	0,300600
Cartes commerciales	4	681,91	3,42	6,137190
Visa	3	78,40	0,39	0,156800
Cartes de débit	3	78,40	0,39	0,156800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 142	10 428,15	52,51	24,007700
Cartes de débit	972	8 652,55	43,56	17,305100
Cartes de crédit	154	1 546,30	7,79	4,638900
Cartes commerciales	16	229,30	1,16	2,063700
Visa	209	1 897,53	10,99	5,955910
Cartes de débit	134	1 195,38	5,99	2,390760
Cartes de crédit	53	482,45	2,42	1,447350
Cartes commerciales	17	155,40	0,77	1,476200
Cartes hors Espace Economique Européen	5	64,30	1,81	0,641600
MasterCard	48	419,70	2,56	2,781420
Cartes de débit	24	192,60	0,96	0,395920
Cartes de crédit	8	78,10	0,38	0,234300
Cartes commerciales	15	138,00	0,69	2,118200

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes hors Espace Economique Européen	1	11,00	0,53	0,033000
TOTAL	1 472	14 323,71	73,97	40,775260

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.